

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

PRESENTS: MM. LAPORTE, CLUZEAU-BON, MARTIN, MME BROUSTEY, MM. GONTHIER, TRIPOTA, BOUCHON, LAIR, FERNANDEZ, MMES SIGNAC et DEVISSCHERE, MM JACQUES, JOUANDEAU

EXCUSES : M. BERTON (pouvoir à M GONTHIER).

SECRETAIRE DE SEANCE : M.FERNANDEZ

Le maire propose l'approbation du procès verbal de la précédente réunion du 18 Février, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Le Conseil Municipal :

* adopte les différents comptes de gestion 2009 dressés par Mme PHILIPPE Gisèle, Receveur

* Sous la présidence de M. CLUZEAU-BON, le Conseil Municipal, approuve et vote les différents Comptes Administratifs 2009 dressés par le Maire, et arrête les résultats comme suit :

<u>ASSAINISSEMENT</u> : DEPENSES FONCTIONNEMENT	276 104.15 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	343 863.71 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	183 891.25 €
RECETTES INVESTISSEMENT	134 658.47 €

Excédents : fonctionnement : 575 264.45 €

Dont 116 654.81 repris en recettes de fonctionnement. Le solde 458 609.64 affecté en section d'investissement afin de financer les RAR de la tranche de Daugagnan auquel on rajoutera l'excédent d'investissement. (44 415.77) = (503 025.41)

<u>FORET:</u>	DEPENSES FONCTIONNEMENT	36 339.67 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	70 000.00 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	111 535.71 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	188 371.23 €

Excédents : fonctionnement : 39 338.98 € investissement 242 445.77 €

<u>GITES :</u>	DEPENSES FONCTIONNEMENT	73 754.70 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	85 865.00 €

Excédent : fonctionnement : 31 466.40 €

<u>CAMPING :</u>	DEPENSES FONCTIONNEMENT	791 966.15 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	892 245.34 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	302 252.33 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	100 267.96 €

Excédents : fonctionnement : 117 048.53 € investissement 109 174.38 €

<u>COMMUNE</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 349 272.59 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	1 637 579.75 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	686 277.65 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	345 526.99 €

Excédents : fonctionnement : 1 226 503.79 € dont 232 378.45 sont affecté en section d'investissement

<u>CCAS</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	290.00 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	1 076.23 €

Excédent : fonctionnement : 5 959.50 €

Les chiffres présentés dans les excédents reportés tiennent compte des reports d'excédent de l'exercice 2008

- **Précise** que les résultats de clôture 2009 seront repris dans les budgets primitifs 2010 dans le cadre des affectations de résultats approuvés en séance

TAUX IMPOSITION 2010

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux, et de percevoir ainsi un produit correspondant à 188 420 €

Taxe habitation 4.13 %

Foncier bâti 5.65 %

Foncier non bâti 13.60 %

Contre 4 voix Abstention 1 voix

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010:

<u>ASSAINISSEMENT</u> :	FONCTIONNEMENT	388 369.00 €
	INVESTISSEMENT	672 739.60 €

<u>FORET</u> :	FONCTIONNEMENT	90 000.00 €
	INVESTISSEMENT	242 445.77 €

<u>GITES</u> :	FONCTIONNEMENT	102 000.00 €
----------------	----------------	--------------

<u>CAMPING</u> :	FONCTIONNEMENT	918 000.00 €
	INVESTISSEMENT	215 079.90 €

<u>COMMUNE</u> :	FONCTIONNEMENT	2 462 000.00 €
	INVESTISSEMENT	1 217 378.45 €

<u>CCAS</u> :	FONCTIONNEMENT	5 959.50 €
---------------	----------------	------------

VOTE DES SUBVENTIONS 2010

A S G N M	8 000 €
A C C A	2 058 €
AMICALE POMPIERS SOULAC	152 €
ASSOCIATION CYCLO TOURISME	610 €
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS SOULAC	300 €
MINI RACING GRAYANNAIS	990 €
MOTO CROSS DES ESTEYS	2 058 €
MUSICOMEDIENS	610 €
REGAIN GRAYANNAIS	2 058 €
A A P E M	150 €
SAFARI MEDOC	610 €
VETERANS DU GURP	800 €
GRAYAN'ANIM/COMITE DES FETES	15 558 €
ASS SPORT POINTE MEDOC	610 €
ROSIERE 2009-	1 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	152 €
SECOURS POPULAIRE	152 €
INSTITUT BERGONIE	183 €
OPERATION TELETHON	274 €
MAISON FAMILIALE ST YZANS	75 €
ST INITIATIVE ST-VIVIEN	150 €
LIGUE DROITS DE L'HOMME ST VIVIEN	300 €
COMITE ENTRAIDE LEGION HONNEUR	76 €
FNACA CANTONALE	91 €
ALZHEIMER	76 €
ASS MEDULIENNE ARCHEOLOGIE	76 €
PREVENTION ROUTIERE	40 €
UNC CANTONALE	91 €
LA POSTE (livrets caisse épargne nouveaux nés)	1 500 €
A.J.N.M.B	1 000 €
BALATA GOLF	2 610 €
AQUI FM	50 €
ASSOCIATION MEDULIA	50 €
IME ST LAURENT	100 €

Seules les associations fournissant le compte rendu moral et financier percevront les subventions.

Déontologiquement, MM. BOUCHON et Mme SIGNAC ne participent pas au vote.

BUDGET FORET : VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ventes de bois n'ont pas été réalisées en 2008 et 2009, compte tenu de la mobilisation prioritaire faite sur les chablis, celles de 2010 sont hypothétiques : afin d'alimenter la section de fonctionnement, un virement de la section d'investissement d'un montant de 50 500 € est prévu

DEMANDES DE SUBVENTIONS

F D A E C à déterminer ultérieurement pour l'affectation sur un programme de voirie ou de bâtiments

AMENDES DE POLICE demande à établir sur un programme de voirie

ETAT ASSIETTE VENTE DE BOIS

La proposition transmise par l'ONF est retenue, les parcelles en cause seront déterminées plus précisément lors d'une réunion ultérieure

GRILLE REMUNERATIONS SAUVETEURS DU SIVU DES PLAGES

Monsieur Cluzeau-Bon adjoint, indique que dans le cadre du SIVU DES PLAGES et afin d'harmoniser les rémunérations des sauveteurs sur l'ensemble des communes adhérentes, il y a lieu d'approuver la grille définie par le SIVU.

Après avoir pris connaissance du document définissant les grilles, le conseil municipal émet un avis favorable et approuve les rémunérations afférentes

CONVENTION ENTRETIEN ASSAINISSEMENT

Monsieur Cluzeau-Bon adjoint indique qu'il y a lieu de renouveler la convention d'entretien, pour 3 ans, concernant une intervention annuelle pour :

- les fosses H2S
- les stations de relevage
- les fosses étanches
- le curage du collecteur du camping du Gurp
- le curage des tranches d'assainissement

La proposition de la société SARP SUD-OUEST-RABA s'élève à 5 685.00 € HT sachant que la part représentant le curage du collecteur du Gurp sera facturée et réglée sur le budget annexe du Camping municipal du Gurp.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de renouveler la convention avec la société SARP SUD OUEST-RABA pour 3 ans aux conditions sus indiquées.

Questions diverses :

Madame Philippe fait un rapide bilan de la gestion municipale 2009 qui est en adéquation avec, d'une part, les prévisions budgétaires et d'autre part avec les comptes de gestion. Elle met l'accent sur la diminution des recettes, provenant essentiellement du budget forêt et constate que malgré tout, les investissements ont été réalisés par autofinancement. Il est judicieux que les communes effectuent un travail important afin de concrétiser les projets sans avoir, obligatoirement, recours à l'emprunt.

Elle termine en faisant un constat sur la bonne gestion et souhaite qu'elle soit de même en 2010.

Monsieur Fernandez s'étonne que la desserte de la commune par le réseau Trans Gironde soit effectué, été comme hiver, depuis des points d'arrêt situés au Gurp et à Dépée, alors qu'il serait plus rationnel en période hors saison que les arrêts soient situés au bourg.

Monsieur Laporte indique qu'une intervention avait été faite l'an dernier mais que n'ayant pas de clients sur la commune, l'itinéraire n'avait pas été changé.

Discussion sur le vote des taux communaux :

Monsieur Gonthier et Monsieur Fernandez précisent que 2% représentent une majoration substantielle pour le contribuable (qu'ils n'approuvent pas) et que l'on doit garder à l'esprit qu'à cela, s'ajoutent l'augmentation des taux régionaux, départementaux et le pourcentage de la base définie par les services fiscaux. Ils évoquent une éventuelle réduction des dépenses communales sur les futurs budgets afin de ne plus alourdir la part du contribuable.

Plutôt que d'augmenter les taux communaux, Monsieur Martin (qu'il n'approuve pas) invite ses collègues à réfléchir sur l'éventualité de faire participer la population aux divers services gratuits proposés : prêt de salles, bibliothèque, photocopies, etc.) ce qui procurerait de nouvelles recettes.

Monsieur Jacques et Monsieur Jouandeau approuvent le principe et pensent que ce serait plus opportun que d'augmenter le taux des impôts, mesure dérisoire sur les recettes communales.

Monsieur Cluzeau-Bon rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2006.

Monsieur Laporte rappelle qu'il a la responsabilité des finances communales et qu'il faut garder à l'esprit que l'augmentation de la population (environ 1200 personnes en 2009) induit des investissements en termes de services publics (classe supplémentaire à l'école, routes et réseaux divers, etc.) Dans quelques années tous les réseaux devront être repris et renforcés, ceci apportant des dépenses supplémentaires pour la commune qu'il faudra bien prendre en charge. Il reprend les paroles du receveur municipal tenant compte des recettes en diminution (budget forêt) qui pourraient s'étendre au tourisme (budget camping et gîtes) dans le cas, notamment, d'un évènement climatique qui pourrait mettre fin aux saisons touristiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Le Maire,
S. LAPORTE